

Communiqué de presse

Portage salarial :

l'ensemble des organisations patronales représentatives de la branche réaffirment leur attachement au cadre légal face aux pratiques abusives

Dans un contexte marqué par la multiplication de dispositifs se revendiquant du “portage salarial” mais reposant sur des montages internationaux ou fiscaux contestables, **le PEPS, le GAPSE et la FEPS tiennent à rappeler les principes fondamentaux qui structurent ce modèle.**

Le portage salarial constitue une forme d'emploi à part entière, **strictement encadrée par le droit français.** Il repose sur un équilibre spécifique entre autonomie du professionnel et sécurité du statut de salarié.

À ce titre, **il ne saurait être assimilé à des dispositifs visant à contourner les obligations fiscales ou sociales, ni à des montages abusifs** s'appuyant sur des structures établies hors de France.

Les organisations signataires saluent les actions engagées par les pouvoirs publics, en particulier par la Direction générale des Finances publiques¹, pour identifier et dénoncer ces pratiques, qui fragilisent à la fois les salariés portés, les entreprises clientes et l'ensemble des acteurs respectant le cadre légal.

Face à ces dérives elles réaffirment collectivement leur attachement :

- au **respect strict du cadre juridique** du portage salarial,
- à la **conformité fiscale et sociale** des activités exercées,
- à la **transparence des pratiques** vis-à-vis des professionnels et des entreprises,
- à la **protection des salariés portés** et à la sécurisation de leurs parcours.

Elles appellent à une vigilance renforcée de l'ensemble des acteurs économiques face à des offres pouvant entretenir une confusion avec le portage salarial, sans en respecter les principes.

Le portage salarial **s'inscrit dans un cadre clair, garant des droits et des devoirs de chacun.**

Le PEPS, le GAPSE et la FEPS poursuivent leur mobilisation commune pour défendre un modèle éthique, sécurisé et conforme, au service du développement d'une activité professionnelle indépendante dans un cadre protecteur.

¹https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgfip/contrôle_fiscal/montages_abusifs/fiche_montage_portage-salarial-eluder-ir.pdf

À PROPOS DE :



Principale fédération patronale du secteur, le **Syndicat des Professionnels de l'Emploi en Portage Salarial (PEPS)** réunit plus de 400 entreprises de toutes tailles, implantées sur l'ensemble du territoire français. Son rôle : représenter et défendre les intérêts de la profession auprès des institutions, des pouvoirs publics et des partenaires sociaux.
<https://www.peps-syndicat.fr/>



Le Groupement des Acteurs du Portage Salarial Éthique (GAPSE) est le syndicat de portage salarial qui regroupe les sociétés de portage salarial qui ont dénoncé le problème des frais cachés en portage salarial. Les adhérents du GAPSE signent une charte déontologique et sont incités à obtenir le label zéro frais cachés. Ce label indépendant est délivré par la FEDEP'S, une association d'utilisateurs du portage salarial.
<https://syndicat-gapse.fr/>



La Fédération des Entreprises de Portage Salarial (FEPS) représente la plupart des métiers exercés en portage salarial, soit près de 1 000 métiers qui se répartissent en 3 grands domaines : prestations intellectuelles, prestations commerciales et prestations artisanales. Le syndicat du portage salarial propose une large palette de services à ses adhérents et applique une stratégie de communication très active auprès de l'opinion et des pouvoirs publics.
<https://syndicatportagesalarial.fr/>